

Arcueil, le 01 Octobre 2013

Le directeur du service interacadémique
des examens et concours
à

N° de téléphone : 01 49 12 25 01
N° de télécopie : 01 49 12 33 07
Email : sprin@siec.education.fr
Affaire suivie par : Sabrina PRIN
Référence : DEGT2/SP

**Mesdames, Messieurs les
candidats individuels, inscrits au CNED ou
élèves des établissements hors-contrat**

CANDIDATS EN SITUATION DE HANDICAP – session 2014

Madame, Monsieur,

Des mesures particulières concernant l'aménagement des épreuves, **à l'intention des candidats aux examens scolaires présentant un handicap**, peuvent être accordées par le directeur du Service Interacadémique des Examens et Concours (SIEC), par délégation des recteurs d'Ile-de-France, sur proposition du médecin désigné par la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (C.D.A.P.H. – article D351-28 du Code de l'Education).

Les aménagements d'épreuves peuvent porter notamment sur :

- les conditions de déroulement des épreuves, de nature à permettre de bénéficier des conditions matérielles, des aides techniques, des aides humaines appropriées à la situation du candidat présentant un handicap ;
- une majoration du temps imparti pour une ou plusieurs épreuves ;
- la conservation, durant cinq ans, des notes à des épreuves ou des unités obtenues à l'examen ;
- l'étalement sur plusieurs sessions du passage des épreuves.

Si vous ne l'avez pas déjà fait, je vous prie de bien vouloir prendre contact **dès réception de ce courrier** avec le médecin désigné par la CDAPH du département de votre domicile (les adresses figurent sur le verso de ce document).

Je vous invite également à consulter la rubrique « Candidat handicapé » du site internet du SIEC, à l'adresse suivante : <http://www.siec.education.fr/>

Toutefois, pour les candidats des baccalauréats général et technologique, les aménagements d'épreuves sont proposés à la fois pour les épreuves anticipées et pour les épreuves terminales de la session suivante. Lors de l'inscription aux épreuves terminales, ces aménagements seront reconduits sans autre formalité de la part du candidat. Seul le candidat changeant d'académie ou souhaitant une modification de ces aménagements d'épreuves devra formuler une nouvelle demande.

Après instruction de votre dossier, mes services vous transmettront à partir du mois de mars, ainsi qu'aux centres d'examen dans lesquels vous serez affecté(e), les décisions d'aménagements d'épreuves vous concernant.

Je vous rappelle que le médecin de la C.D.A.P.H. émet un avis, mais que la décision relative aux aménagements d'épreuves relève de la compétence du directeur du SIEC.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

**Pour le directeur et par délégation,
Le secrétaire général**



Rodolphe DELMET

Délivrance des avis médicaux d'aménagements aux examens réservés aux candidats présentant un handicap

Liste des adresses des médecins départementaux de l'Ile-de-France

Session 2014

→ PARIS (75):

Docteur BEHAR Michèle
Mme JARDIN Françoise
Rectorat de Paris
Service médical en faveur des élèves
94, avenue Gambetta
75020 PARIS
Tel. : 01 44 62 40 51 ou 01 44 62 40

→ SEINE-ET-MARNE (77) :

Docteur Danièle CROZES
Direction des services départementaux
de l'Education nationale
Service médical en faveur des élèves
Cité administrative Bâtiment C
20, quai Hippolyte Rossignol
77010 MELUN CEDEX
Tél. : 01 64 41 27 56 ou 27 96

→ YVELINES (78) :

Docteur Anne MARSEAULT
Maison Départementale des
Personnes Handicapées (MDPH)
21-23 rue du Refuge
78000 VERSAILLES
Tel. : 01 30 21 07 63

→ ESSONNE (91) :

Docteur Jaya BENOIT
Service médical en faveur des élèves
Boulevard de France - 91012 EVRY
CEDEX
Tél. : 01 60 91 76 40

→ HAUTS-DE-SEINE (92) :

Docteur Jany VEG
Service médical en faveur des élèves
167, avenue Frédéric et Irène Joliot-
Curie
92013 NANTERRE CEDEX
Tél. : 01 40 97 34 83 ou (34 56)

→ SEINE-SAINT-DENIS (93) :

Docteur Fabienne GENTIL
Direction des services départementaux
de l'Education nationale
Promotion de la santé en faveur des
élèves
8, rue Claude Bernard
93008 BOBIGNY CEDEX
Tél. : 01 43 93 70 62

→ VAL-DE-MARNE (94) :

Docteur Dominique ALBERTI
Service médical en faveur des élèves
70, avenue du Général de Gaulle
94011 CRETEIL CEDEX
Tél. : 01 45 17 62 31

→ VAL D'OISE (95) :

Docteur Delphine COURTECUISSÉ
Direction des services départementaux
de l'Education nationale
Service médical en faveur des élèves
2A, avenue des Arpents
95525 CERGY PONTOISE CEDEX
Tél. : 01 78 47 75 43 ou 01 34 25 16 50